

La gestion des drogues et des conduites addictives en UHSA



Note 2015-07, OFDT, 16 p.

Décembre 2015

Aux termes de la loi du 9 septembre 2002, « les personnes détenues, lorsqu'elles sont atteintes de troubles mentaux, sont hospitalisées dans des établissements de santé au sein d'unités spécialement aménagées », dites UHSA.

L'objectif de cette note est la présentation des résultats d'une enquête analysant la manière dont les 7 UHSA de France répondent au problème de la circulation et de la consommation des drogues et se positionnent sur le champ de la prise en charge des conduites addictives.

Cette enquête est la première réalisée sur le sujet en France. La méthodologie de l'enquête repose sur deux approches, observation ethnographique et entretiens, qui permet de dresser une cartographie des positions des professionnels en UHSA et une vision du fonctionnement de toutes les structures existantes en France.

Auteur : Caroline Protais

 [Télécharger](#) la note (fichier PDF, 387 Ko)